



Les 10 engagements Station Pêche

1. Proposer des parcours de qualité gérés par la pêche associative
2. Proposer un service de conseil et d'information touristique sur la pêche
3. Proposer un hébergement qualifié « pêche » et une restauration ouverte à l'année (ou en cohérence avec la fréquentation touristique)
4. Disposer de commerces et services adaptés aux pêcheurs
5. Disposer d'une offre de loisirs de pleine nature
6. Avoir un programme d'animations sur la pêche et les milieux aquatiques
7. Proposer une offre à destination des familles
8. Favoriser l'accessibilité tarifaire pour tous
9. Être engagé dans la démarche « Ecotourisme Station Verte »
10. Mettre en place une organisation performante pour coordonner et animer la Station Pêche



Label « Station Pêche », Jugon-les-Lacs sur le podium

Vendredi 14 octobre 2016, lors du Congrès national des Stations Vertes et Villages de Neige à Savines-le-Lac, le nouveau label Station Pêche, fruit du partenariat de cette fédération avec la Fédération Nationale de la Pêche en France, a été présenté et remis aux cinq premiers lauréats ayant répondu aux critères du référentiel. Parmi eux, une station verte costarmoricaine, la commune de Jugon-les-Lacs.

Station Pêche : le développement du partenariat entre les deux fédérations

La promotion de la pratique de la pêche est présente, depuis la création de la fédération des Stations Vertes en 1964, dans sa charte qui prévoit de « disposer d'une organisation chargée de promouvoir la pratique de la pêche, en œuvrant pour la protection, la connaissance et la mise en valeur du milieu aquatique ».

Depuis 2014, la Fédération Nationale de la Pêche en France et la Fédération Française des Stations Vertes de

Vacances et des Villages de Neige ont conclu un partenariat qui s'inscrit dans les préconisations du Schéma National de Développement du Loisir Pêche, pour construire une offre en adéquation avec les attentes des publics pêcheurs et non-pêcheurs, et au tourisme pêche.

La création du référentiel Station Pêche entre naturellement dans le cadre du développement de ce partenariat.

L'objectif de cette appellation ?

Promouvoir auprès des pêcheurs, les communes petites ou moyennes, déjà qualifiées Stations Vertes, qui intègrent la pêche dans leur offre touristique et font des efforts pour son développement. Ce référentiel est important dans le

cadre du développement du tourisme pêche sur le territoire, car nos 1,5 million de pêcheurs n'hésitent pas à se déplacer pour pratiquer leur loisir.

Comment devenir Station Pêche ?

Un Comité de suivi mixte paritaire national a travaillé à l'élaboration d'un référentiel dédié permettant de

concrétiser ce repositionnement sur la pêche de loisir. Être Station Verte est un préalable à l'acquisition de ce

positionnement de Station Pêche. Les destinations concernées doivent respecter, outre les éléments fondamentaux de la charte Station Verte, des conditions précises pour être des lieux propices à la pratique de la pêche de loisir. L'obtention du label

« Station Pêche » nécessite de répondre à une charte qualité qui s'articule autour de 10 engagements (encadré ci-contre) avec un total de 30 critères, dont 25 obligatoires et 5 complémentaires.

Les 5 premières communes labellisées Stations Pêche

Parmi les 484 communes labellisées Stations Vertes, une sélection a été opérée par le comité mixte afin de déterminer celles qui étaient déjà les plus engagées dans le développement du tourisme pêche pour répondre aux différents critères du référentiel Station Pêche. Ainsi, en juin dernier, 10 communes ont été présélectionnées. Elles ont eu trois mois pour constituer leur dossier et défendre, début septembre, leur candidature devant le Comité de suivi. Cinq communes ont passé l'examen avec succès : Savines-le-Lac (Hautes-Alpes), Brou (Eure-et-

Loir), Vandenesse-en-Auxois (Côte-d'Or), Jugon-les-Lacs (Côtes d'Armor) et Villerest (Loire). Une présentation des communes candidates et une remise des premiers labels Station Pêche a donc eu lieu lors du congrès annuel des Stations Vertes le 14 octobre. Une belle récompense pour l'investissement et le travail remarquable engagés par ces communes. Le potentiel du tourisme pêche comme vecteur de développement des territoires a déjà suscité un grand intérêt de la part de nombreux participants au Congrès.

Jugon-les-lacs, critères remplis

Face au référentiel, la commune de Jugon-les-lacs remplit toutes les conditions :

Engagée dans la démarche « Ecotourisme » prônée par la fédération des stations vertes, la commune propose de nombreux parcours, dont quatre sont labellisés. Plusieurs hébergements ont la qualification « pêche », dont le camping situé en bordure du lac. L'office de tourisme, ouvert toute l'année, distribue la carte de pêche, et ses personnels sont formés pour renseigner les pêcheurs.

La station « sports nature » offre un véritable panel d'animations nature, la Maison Pêche Nature propose des

programmes d'initiation sur la pêche et les milieux aquatiques pour toute la famille, et met à disposition des pêcheurs des barques et du matériel en location.

Localement, la commune de Jugon-les-lacs a fêté avec l'ensemble de ses partenaires l'obtention de ce nouveau label le 25 novembre dernier, et constitué un comité de suivi chargé de poursuivre cette action. Merci à Madame Brigitte Niquette, adjointe au maire en charge du tourisme, pour le dynamisme et la persévérance dont elle a fait preuve dans la conduite de ce dossier, et pour sa foi dans l'avenir du tourisme pêche dans sa commune.

Le tourisme et les pêcheurs

Les Structures Associatives de la Pêche de Loisir, acteurs du monde rural, participent chaque année au développement touristique, à l'animation et à l'entretien des territoires ruraux. Près de 100 000 personnes sont sensibilisées aux milieux aquatiques par an. De l'ordre de 1 100 km de rives sont réhabilitées annuellement par les fédérations départementales et leurs associations locales. La FNPF subventionne plus de 4 millions d'euros d'actions en faveur des milieux, de l'animation et du développement de la pratique. Ceci en particulier par l'incitation à la création de parcours de pêche labellisés, l'instauration d'un réseau de structures d'animations et de sensibilisation à la pêche et au développement durable, et par la mise en application d'une charte de qualification « Hébergement Pêche ».

Renseignements pratiques :

- > Mairie : 02 96 31 61 62
- > Dépositaires :
 - Maison Pêche Nature des Côtes d'Armor - 2, rue des Grands Moulins - 22270 Jugon les Lacs - 02 96 50 60 04
 - Camping le Bocage - Rue du Bocage - 22270 Jugon les Lacs - 02 96 31 60 16
 - Office de tourisme - Place du Martray - 22270 Jugon les Lacs - 02 96 31 70 75
 - AAPPMA de Jugon les Lacs